

COMMUNIQUE DE PRESSE



EHPAD DU MAHARIN

Les 88 lits sont autorisés : une étape décisive pour la future maison de retraite du Maharin

La maison de retraite du Maharin est sur de bons rails.

L'Agence régionale de santé d'Aquitaine et la Direction de la solidarité départementale viennent d'autoriser la création de 58 lits et places qui s'ajoutent aux 30 déjà accordés. Au total ce sont 88 lits et places qui sont désormais autorisés et financés.

Aux cotés de 68 lits « classiques » l'établissement disposera de 12 lits pour malades d'Alzheimer et de 8 places pour un accueil de jour, également pour des malades d'Alzheimer.

Le permis de construire a d'ores et déjà été déposé par l'Office départemental d'HLM en charge du chantier, pour une livraison fin 2012 / début 2013.

Jean Espilondo, maire et conseiller général d'Anglet, qui a beaucoup œuvré, au sein de la municipalité et du département, pour l'aboutissement de ce projet, se réjouit de cette excellente nouvelle : *« Je me félicite du résultat de cette collaboration avec les services du département. A 12 jours de la fin de ma carrière au Conseil général, je vois enfin aboutir ce dossier fondamental pour Anglet et les Angloys. »*

Avec cette nouvelle structure en complément du futur Centre de soins de suite et de réadaptation de la Nive à Houndaro, Anglet répondra d'ici peu aux besoins globaux d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes, notamment à faible ressources.

« C'est une excellente nouvelle pour tous les Angloys ! » conclue Jean Espilondo.

Contact Presse